



**VARVINAY -  
SAVONNIERES**  
Les travaux du réseau  
AEP ont démarré le 12  
Septembre 2022

**ICI, LE SIELL INVESTIT POUR VOUS** 

**RÉNOVATION DES RÉSEAUX AEP COMMUNAUX  
COMMUNE DE VALBOIS**  
Villages de Savonnières-en-Woëvre, Varvinay et Senonville  
**MONTANT DES ÉTUDES ET TRAVAUX : 897 000 € HT**

En partenariat avec :

Montants d'aides accordés :  
DETR 130 000 € HT / DSDJ 366 500 € HT

Montant d'aide accordé :  
223 492 € HT

**INTERVENANTS :**

**MAITRISE D'OEUVRE**  
LORRAINE CONSEILS  
4 rue de la Poste  
57070 VALTZY  
Tel : 03 87 62 06 50

**COORDINATEUR SPS**  
BATIOI COORDINATION SECURITE  
8 rue de la Poste  
57000 VALANGE  
Tel : 07 86 06 22 78

**TITULAIRES DES TRAVAUX**  
Lot n°1 - Canalisations  
Montant des travaux : 509 766 € HT

**GROUPEMENT D'ENTREPRISES**

Mandatataire :  
SOTRAE SA  
8 rue des Laines  
57070 VALTZY  
Tel : 03 81 89 28 10

Co-traitant :  
ROBINET

SEETP-ROBINET  
11 rue des Fontaines  
57000 VALANGE  
Tel : 03 26 48 22 91

Lot n°2 - Ouvrage - Génie-Civil  
Montant des travaux : 135 000 € HT

Lot n°3 - Équipements électriques,  
électromécaniques et automatisés  
Montant des travaux : 931 236 € HT

**berthold** BERTHOLD  
14 rue de la Poste  
57000 VALANGE  
Tel : 03 26 47 60 70

**sade** SADE CITY  
Agence Lorraine  
12, avenue de la République  
CS 2009  
57014 METZ CEDEX 2  
Tel : 03 87 71 81 17

Consignes pour la  
durée des travaux

Info Gendarmerie

Alerte  
sécheresse

Alerte grippe  
aviaire

Arrêté municipal  
n° 10

Calendrier de  
chasse

2022-2023

Compte-Rendu de  
la réunion du  
Conseil Municipal  
du 24 octobre 2022

**OCTOBRE 2022**

**JOURNAL**

**DE VALBOIS**

**N°41**

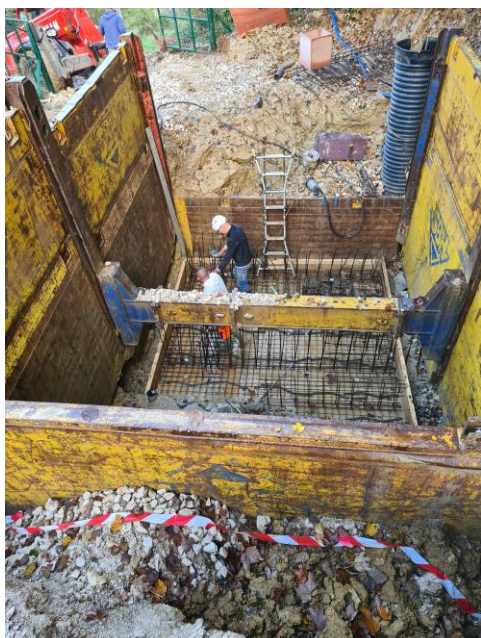
**MAIRIE DE VALBOIS**

20 RUE DES FONTAINES  
55300 VARVINAY

03 29 89 09 38

[http://www.valbois-  
meuse.fr](http://www.valbois-meuse.fr)

ouverture du secrétariat  
Mardi de 14h à 18 h



**Pendant la durée de travaux,  
nous vous rappelons que  
les habitants n'ont pas à intervenir  
auprès du personnel des  
entreprises,  
chef de chantier ou ouvriers ,  
effectuant les travaux sur le  
domaine public.  
En cas de problème ou de  
renseignements**

**Contactez Hubert MARCUS,  
Au 06 83 56 57 85  
réfèrent pour le bureau d'étude LORRAINE-CONSEILS  
Pour le domaine privé,  
adressez-vous directement au Syndicat des eaux  
au 03 29 89 32 29**



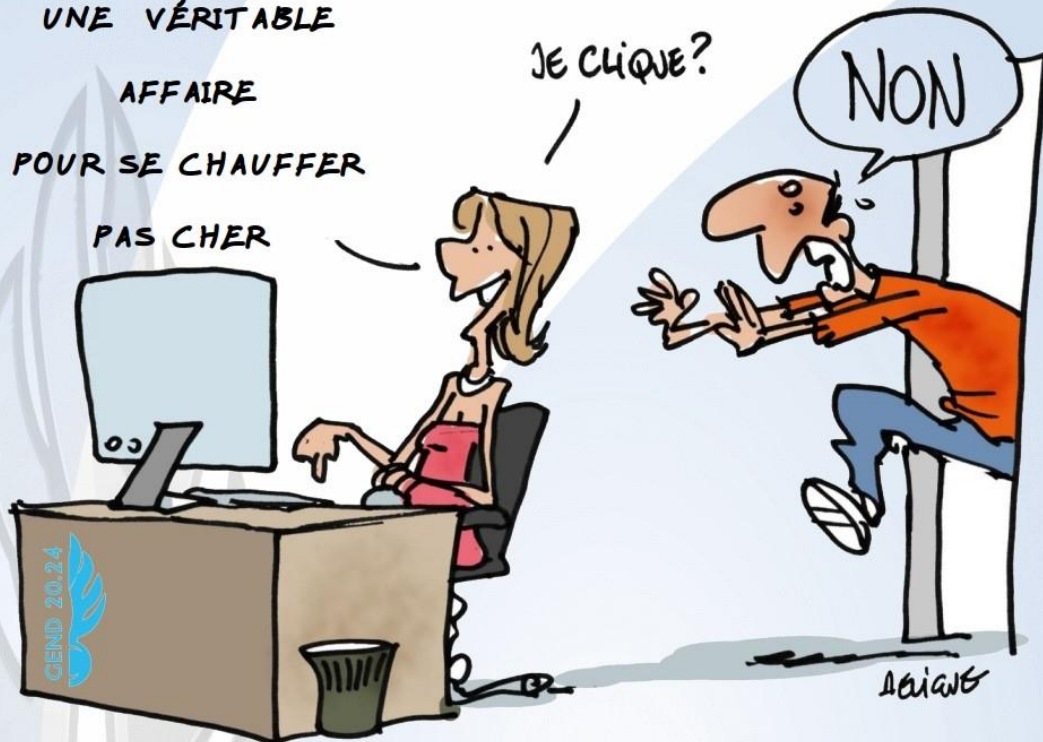
# La gendarmerie vous informe !



*Pour la population, par le gendarme*

## Escroquerie « aux pellets »...

UNE VÉRITABLE  
AFFAIRE  
POUR SE CHAUFFER  
PAS CHER



Les achats de granulés de bois sur internet se font très facilement et les prix défient parfois toute concurrence. Mais attention aux éventuelles arnaques.

**Après recueil d'une multitude de plaintes, la Gendarmerie de la Meuse vous conseille pour ne pas être la prochaine victime !**

Les arnaqueurs ont donc vu dans cet engouement une véritable aubaine et ont redoublé d'imagination pour piéger les consommateurs. Alors, comment ne pas tomber dans un piège ?

### **1. Se méfier des prix trop alléchants**

Si on vous propose donc des pellets à 150 euros ou 200 euros la tonne, il y a vraisemblablement anguille sous roche. En effet, le prix à la tonne est en général de 450 euros ou 500 euros en pleine saison. Il peut tomber à 350 euros en plein été, mais jamais en dessous.

### **2. Gare aux entreprises fantômes**

Dans le cas d'une arnaque aux granulés de bois, il s'agit systématiquement d'une société fantôme qui n'est enregistrée nulle part ou qui usurpe l'identité d'une autre. Vérifiez si l'entreprise ne figure pas sur les plateformes de signalement d'arnaques.

### **3. Le mode de paiement, un indice pour déceler les arnaques**

Si c'est véritablement une société, il vous sera proposé de payer par carte bancaire, par chèque ou encore par virement. Sachez que le mode de paiement par carte vous offre le plus de garantie. Évidemment, si on vous propose de payer en espèces, mandat Cash type Western union, il est préférable de ne pas donner suite.

Pour plus d'infos, sachez que des victimes ont créé leur propre site internet, une mine d'or pour débusquer les arnaques. <https://www.granulesdebois.org/>

**Pour toute urgence composez le 17**  
*(ne pas répondre à ce présent message de prévention)*

# ALERTE SECHERESSE

**Notre bassin "Meuse" est toujours placé en situation d'Alerte sécheresse**  
**Le dernier Arrêté Préfectoral à compter du 21 Octobre 2022 est encore pour une durée de 1 mois sauf évolution de la situation**



# ALERTE GRIPPE AVIAIRE

**L'arrêté préfectoral et municipal du 13 SEPTEMBRE 2022 déterminant une zone de contrôle temporaire autour d'un cas d'Influenza aviaire hautement pathogène détecté est toujours en cours.**  
**Nous vous rappelons l'obligation de confiner vos volailles**



# Arrêté Municipal du 18 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
Reçu en préfecture le 18/10/2022  
Affiché le 19/10/2022  
ID : 055-21550306-20221018-AR102022-A1

Département de Meuse  
COMMUNE DE VALBOIS

## ARRETE MUNICIPAL N° 10/2022 DESIGNANT UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le Maire de la commune de Valbois,

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 ;

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

Considérant que la désignation doit être réalisée avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022 au plus tard ;

### ARRETE

**Article 1 :** Monsieur MARCUS Hubert , conseiller municipal, est désigné correspondant incendie et secours.

**Article 2 :** La fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

**Article 3 :** Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;

Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
Reçu en préfecture le 18/10/2022  
Affiché le 19/10/2022  
ID : 055-21550306-20221018-AR102022-A1

- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la Défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétences.

**Article 4 :** Cet arrêté sera transmis à Mme la Préfète ainsi qu'au Président du conseil d'administration du service d'incendie et secours.

**Article 5 :** Cet arrêté sera publié dans le registre des arrêtés. En outre, il sera notifié à l'intéressé et affiché.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

Fait à Valbois, le 18 octobre 2022

Le Maire,

Martine MARCUS



Notifié le : 24/10/2022

Monsieur MARCUS Hubert

# INFORMATION POUR VOS PROMENADES EN FORET



## **ACCA VALBOIS** **CALENDRIER SAISON 2022 /2023**

**DIMANCHE 09 OCTOBRE 2022**

**SAMEDI 15 OCTOBRE 2022**

**DIMANCHE 23 OCTOBRE 2022**

**DIMANCHE 30 OCTOBRE 2022**

**DIMANCHE 06 NOVEMBRE 2022**

**DIMANCHE 13 NOVEMBRE 2022**

**SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022**

**DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2022**

**DIMANCHE 04 DECEMBRE 2022**

**DIMANCHE 11 DECEMBRE 2022**

**SAMEDI 17 DECEMBRE 2022**

**MERCREDI 28 DECEMBRE 2022**

**DIMANCHE 08 JANVIER 2023**

**SAMEDI 14 JANVIER 2023**

**DIMANCHE 22 JANVIER 2023**

**DIMANCHE 29 JANVIER 2023**

**DIMANCHE 05 FEVRIER 2023**

**DIMANCHE 12 FEVRIER 2023**

**SAMEDI 18 FEVRIER 2023**

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 octobre 2022

**Présents :** MARCUS Martine, NICOLAS Christophe, DUVAL Alain, MALJEAN Claudy, MARCUS Hubert, VILLEMIN Thibaut, HAZARD Guy

**Absent :** néant

**Secrétaire de séance :** NICOLAS Christophe

Convocation : 18/10/2022

Affichage : /10/2022

### Réfection chemin du cimetière à Savonnières

Mme le Maire informe l'assemblée que ce chemin se dégrade rapidement et qu'il devient urgent de le réparer.

#### Devis reçus

- PIERSON TP pour un montant HT de : 34 576.60 €
- RV Environnement pour un montant HT de : 14 200.00 €
- Ent. COLAS pour un montant HT de : 56 983.38 €

Le Conseil Municipal considérant que les devis ne sont pas comparables, souhaite des explications et propose de présenter le même descriptif à toutes les entreprises

Mme le Maire propose également d'instaurer une taxe à la charge des utilisateurs des chemins ruraux pour permettre à la commune d'effectuer les dépenses permettant d'assurer la viabilité de la voirie rurale.

### N° 27-2022 : Modifications budgétaires – vote crédits supplémentaires

Mme le Maire expose au conseil municipal la nécessité de voter des crédits supplémentaires en section de fonctionnement, à savoir :

- Compte 6411 (personnel titulaire) : + 300 €
- Compte 6415 (indemnité inflation) : + 100 €

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour :

- Vote les crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus
- Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application de la décision précitée.

### Implantation réserve incendie à Varvinay

Mme le Maire rappelle la nécessité d'implanter une réserve incendie à Varvinay et la décision n° 25-2022 du 20 juin 2022 actant l'implantation et retenant l'emplacement.

Des aides sont possibles (pour 2022 DETR au taux entre 40 et 70% )

#### Devis reçus

- CHARDOT TP pour un montant HT de : 72 405.80 €
- SOTRAE pour un montant HT de : 110 745.00 €
- BERTHOLD pour un montant HT de : 88 379.59 €

Le Conseil Municipal demande des informations complémentaires pour permettre la comparaison des devis.

### N° 28-2022 : Projet de plantation de haies avec le PNRL

Mme le Maire expose le projet de plantation de haies en bordure de la RD 162 à Savonnières en Woëvre en partenariat avec le PNRL sur environ 250 ml.

Le coût global du projet s'élève à 438.64 € dont 80 % de prise en charge par le PNRL, reste à charge pour la commune 20% soit un montant de 87.22 €.

Le paillage est à la charge de la commune, 3 possibilités sont offertes :

- En laine de mouton, la quantité nécessaire est d'environ 1 tonne (4 Kg/ml) , environ 25 m3.
- Avec de la paille à raison de 400 kg pour 100 ml soit 3 bottes
- Avec des copeaux de bois issus de déchetage de branches, soit environ 38 m3.

Le conseil municipal, par 7 voix pour :

- Acte le projet de plantation de haies et son financement
- Retient le paillage avec de la paille
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application des décisions précitées.

### **N° 29-2022 : Recours à un stagiaire pour la réalisation de l'inventaire des chemins**

Mme le Maire expose à l'assemblée la possibilité d'avoir recours à un stagiaire pour la réalisation de l'inventaire et des usages des chemins en partenariat avec la commune de Buxières sous les Côtes.

Un candidat a été retenu, la rémunération mensuelle sera de 600.60 € sur la base de 154 heures. La participation de chaque commune sera calculée au prorata des superficies de chacune, soit 39 % pour Valbois et 61% pour Buxières-sous-les-Côtes + frais de déplacement.

Une aide au logement pourra être attribuée, à définir ultérieurement (maximum 100 € par commune)

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour :

- Valide le recours à un stagiaire en partenariat avec la commune de Buxières-sous-les-côtes pour la réalisation de l'inventaire des chemins de la commune.

### **Réparation du collecteur des eaux usées à Savonnières**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'à l'ouverture de l'usoir pour la pose des tuyaux d'alimentation en eau potable, les fouilles ont révélé l'écrasement de la conduite d'évacuation des eaux usées (insalubrité et odeurs nauséabondes sur plus de 2 m de profondeur)

Des devis de réparation sont en attente.

### **Etude de devis pour alimentation en eau des fontaines**

Mme le Maire présente à l'assemblée des devis pour l'alimentation en eau des fontaines de Varvinay et Savonnières-en-Woëvre, devis établis par les entreprises en charge des travaux de rénovation du réseau d'eau potable.

- Fontaine de Savonnières : Entreprise ROBINET pour un montant HT de 17 946.45 €
- Fontaines (2) de Varvinay : Entreprise SOTRAE pour un montant HT de 25 386.00 €

Le Conseil Municipal considérant le coût élevé de ces travaux décide dans un premier temps de réfléchir à une autre solution. ( bouton poussoir, solution prévue dans les travaux)

### **N° 30-2022 : Travaux installation campanaire Senonville**

Mme le Maire expose au conseil municipal que lors des travaux de mise en place des grillages sur l'église de Senonville, l'entreprise CHRETIEN a constaté un décalage de l'heure sur le tableau de commande. Celui-ci est trop ancien pour être réparé. L'entreprise propose donc son remplacement et présente une offre pour le prix de 3 240 € HT.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour :

- Accepte l'offre de l'entreprise CHRETIEN d'un montant HT de 3 240 €
- L'ADMR et le Chantier-Ecole de Vigneulles recherchent des bénévoles au sein des conseils municipaux
- Informations sur le dossier d'étude de zonage d'assainissement

-